



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES

PROCES VERBAL SIMPLIFIE DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES s'est réuni à HAZEBROUCK sur convocation de son Président du vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre.

Nombre de Délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 72 - suppléants : 72

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 8

Présents CCFL (4) : BROUTEELE Philippe - DUYCK Joël - PRUVOST Philippe – THOREZ Jean-Claude

Présents Cœur de Flandre Agglo (31) : BERTIN Philippe - BETOURNE Cédric - BOULET Elizabeth - CARLIER Marie-Françoise - COINTE Michel - DEBOUDT Nathalie - DE FARIA Anita - DEHESTRU Fabrice - DELANGUE Bernadette - DELVA Hervé- DEVOS Joël- DORMION Elise - DUHAYON Bruno - DUHOO Michel – GRIMBER Philippe - JUDE Frédéric – LEGRAND Michèle - LOUVET Bruno - MAERTEN Gérard - MASQUELIER Philippe - OLIVIER Serge – RUCKEBUSH Jean-Benoît - SCHRICKE Jean-Luc - SEINGIER Patrice - SMAL Éric - STOPIN Marie-Hélène - TIBERGHEN Didier - VANDAMME Régis - VANDECAVEYE Pierre-Laurent - VANDENBERGHE Marjorie - WECXSTEEN Emmanuel

Absents suppléés (6) : DELABRE Aimé par VANECLoo Serge (CCFL) - DURUT Jocelyne par GOEDGEBUER Catherine (CCFL)- CRINQUETTE Philippe par DEGRAVE Géraldine (Cœur de Flandre Agglo) - DELFOLIE Yves par CITERNE Denis (Cœur de Flandre Agglo) - GAUTIER Antony par SOWA Benjamin (Cœur de Flandre Agglo) - POPELIER Bernadette par PELISSIER Didier (Cœur de Flandre Agglo)

Pouvoirs (8) : HENNEON François-Xavier à BROUTEELE Philippe (CCFL)– BELLEVAL Valentin à GRIMBER Philippe (Cœur de Flandre Agglo) - DARQUES Jérôme à DEBOUDT Nathalie (Cœur de Flandre Agglo) - DEVILLEZ Arnaud à LEGRAND Michèle (Cœur de Flandre Agglo) – DUHAMEL Gaël à DORMION Elise (Cœur de Flandre Agglo) - EVERAERE Luc à BOULET Elizabeth (Cœur de Flandre Agglo) - GRESSIER Elisabeth à RUCKEBUSCH Jean-Benoît (Cœur de Flandre Agglo) - STORET César à DUHAYON Bruno (Cœur de Flandre Agglo)

Absents (22) : BOONAERT Jean-Philippe (CCFL) - ABADIE Luc (Cœur de Flandre Agglo)- ASSEMAN Céline (Cœur de Flandre Agglo) - BARREZEELE Laurence (Cœur de Flandre Agglo) - BEVE Francis (Cœur de Flandre Agglo) - BEVE Nicolas (Cœur de Flandre Agglo) - BILLIET Didier (Cœur de Flandre Agglo) - BOULIER Eddie (Cœur de Flandre Agglo) - BOUREL Michel (Cœur de Flandre Agglo) DELAIRE Carole (Cœur de Flandre Agglo) - DELEURENCE Thierry (Cœur de Flandre Agglo) - DENEUCHE Marc (Cœur de Flandre Agglo) - DEVEY Sylvain (Cœur de Flandre Agglo) - DEWYNTER Jean-Jacques (Cœur de Flandre Agglo) - DOYER Daniel (Cœur de Flandre Agglo) - DUHAMEL Philippe (Cœur de Flandre Agglo) - LEFEBVRE Franck (Cœur de Flandre Agglo)- LEMAIRE Roger (Cœur de Flandre Agglo) - LEMIERE Emmanuel (Cœur de Flandre Agglo) - LEROY Guy (Cœur de Flandre Agglo) - MAMETZ Danielle (Cœur de Flandre Agglo)- UNVOAS Marie (Cœur de Flandre Agglo)

Excusé (1) : DAUTRICOURT Jean-François (Cœur de Flandre Agglo)

Ordre du jour

1 - COMMANDE PUBLIQUE - Autres contrats - Signature d'une convention avec l'éco-organisme ECOPAE.

2 - FONCTION PUBLIQUE - Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale - Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 59 pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028.

3 - FONCTION PUBLIQUE - Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale - Suppression de postes - Modification du tableau des effectifs.

4 - FINANCES LOCALES - Contributions budgétaires - Facturation d'acomptes mensuels pour la période du 1er janvier au 30 avril 2025.

5 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la période 2025-2030.

6 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Délégation de fonctions - Compte-rendu des décisions prises par le Président.

Questions diverses

Monsieur BROUTEELE, Président, ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Monsieur Pierre-Laurent VANDECAVEYE, Délégué titulaire de la Commune d'Hondeghem représentant Cœur de Flandre Agglo, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel, constatant que le quorum est atteint.

Monsieur BROUTEELE soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024, adoptés à l'unanimité.

Le Président présente les questions inscrites à l'ordre du jour.

<p>1 - COMMANDE PUBLIQUE - Autres contrats - Signature d'une convention avec l'éco-organisme ECOPAE.</p>

La présente délibération porte sur les déchets diffus spécifiques relevant de la catégorie n°2 mentionnés au III de l'article R. 543-228 et précisés par l'Arrêté du 1^{er} décembre 2020 : les extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice, sous pression, à poudre ou à eau, qu'ils soient fixes ou mobiles, d'une contenance inférieure à 2 kg ou 2 litres, autrement appelés Petits Appareils Extincteurs.

Le SMICTOM des Flandres a aujourd'hui mis en place une collecte séparée de ces déchets dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme Ecosystem dont l'agrément pour la prise en charge de ces déchets s'arrête au 31 décembre 2024 minuit.

ECOPAE a été agréée par arrêté ministériel du 30 octobre 2024 pour répondre aux exigences du cahier des charges défini par l'Arrêté du 1^{er} octobre 2021 et prendre en charge la gestion des Petits Appareils Extincteurs à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans ce cadre, le SMICTOM des Flandres souhaite conclure avec ECOPAE la convention-type relative à la prise en charge des Petits Appareils Extincteurs collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2025.

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL :

- De bien vouloir constater la cessation, à compter du 31 décembre 2024 à minuit, de la convention anciennement conclue avec Ecosystem pour la prise en charge des déchets de Petits Appareils Extincteurs ;
- De bien vouloir autoriser le Président à signer la convention-type relative à la prise en charge des déchets de Petits Appareils Extincteurs avec l'éco-organisme ECOPAE.

ADOpte A l'UNANIMITE

2 - FONCTION PUBLIQUE - Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale - Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 59 pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028.

L'assemblée délibérante ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du 29 juin 2023 approuvant le lancement d'un contrat groupe d'assurance statutaire ;

Considérant que le SMICTOM des Flandres a mandaté le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents relevant de la CNRACL ;

Vu le résultat de la Commission d'Appel d'Offres du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord en date du 30 septembre 2024 ;

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence, le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a retenu comme prestataire DIOT SIACI-GROUPAMA afin de couvrir les risques suivants :

- Décès
 - Maternité/Paternité/Adoption
 - Maladie ordinaire (franchise de 15 jours consécutifs)
 - Longue Maladie/Longue Durée (sans franchise)
 - CITIS (franchise de 15 jours consécutifs)
 - Temps Partiel Thérapeutique
-
- Au taux de cotisation de 7.51 %

L'adhésion au contrat groupe est liée à la signature d'une convention de gestion permettant de définir les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit par la collectivité.

Cette convention définit les interventions du CDG59 qui portent notamment sur :

- Les tâches liées à la passation et à la gestion du marché public,
- Le suivi de l'exécution du contrat,
- Un rôle d'information et de conseil.

La collectivité participe aux frais d'intervention du CDG59 à raison de la masse salariale déclarée chaque année auprès du prestataire d'assurances. Cette participation est fixée à 4% de la prime acquittée et pourra être révisée chaque année par le conseil d'administration du CDG59.

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL :

- D'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord à compter du 1^{er} janvier 2025,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG59,
- De signer la convention d'adhésion proposée par le CDG59.

ADOpte A l'UNANIMITE

3 - FONCTION PUBLIQUE - Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale - Suppression de postes - Modification du tableau des effectifs.
--

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29-11-2024,

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Depuis 2019, le SMICTOM des Flandres a permis à plusieurs agents du syndicat de bénéficier d'un avancement de grade par ancienneté. Ce qui a laissé plusieurs postes d'Adjoints techniques vacants.

Il convient alors de supprimer ces quelques postes vacants afin de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Président propose à l'assemblée :

La suppression, à compter du 1^{er} janvier 2025, de 10 emplois permanents à temps complet d'Adjoint technique.

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL :

- **D'adopter la modification du tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2025.**

FILIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES	Tableau au 01/10/2024	Tableau au 01/01/2025
Directeur Général des Services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1
Attaché principal	1	1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	2	2
Adjoint Administratif	6	6
Ingénieur principal	1	1
Ingénieur	1	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	1
Technicien	1	1
Agent de Maîtrise principal	1	1
Agent de Maîtrise	1	1
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	12	12
Adjoint Technique	22	12
Total	52	42

ADOpte A l'UNANIMITE

4 - FINANCES LOCALES - Contributions budgétaires - Facturation d'acomptes mensuels pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2025.

Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie du SMICTOM des Flandres, il convient de facturer aux collectivités adhérentes, des acomptes sur les frais de fonctionnement dès le mois de janvier 2025.

Dans l'attente de la validation du coût de service définitif 2024 et du coût de service prévisionnel 2025, il est proposé au Comité Syndical de fixer les acomptes à réclamer aux collectivités sur la base du 12^{ème} du coût de service prévisionnel 2024 validé en Comité syndical le 18 mars 2024, arrondi à la centaine de millier inférieur.

Il est proposé de facturer les acomptes mensuels suivants :

- **C.C.F.L.** : 1/12^{ème} de 2 448 235,13 € soit **200 000 €**
- **Cœur de Flandre Agglo** : 1/12^{ème} de 7 899 647,04 € soit **600 000 €**

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le principe de facturation aux collectivités adhérentes d'acomptes mensuels sur le coût de service prévisionnel 2025 pendant la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2025.
- De valider le montant des acomptes ci-dessus, correspondant au 1/12^{ème} du coût de service prévisionnel 2024, arrondi à la centaine de millier inférieur.

ADOpte A l'UNANIMITE

5 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la période 2025-2030.

Suite à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement introduit par la loi Grenelle 2 du 13 juillet 2010, les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés

doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de leur territoire, incluant les objectifs de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Conformément à l'article L.541-41-22 du Code de l'Environnement, introduit par le décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA, le SMICTOM des Flandres a créé, lors du Comité Syndical du 9 avril 2018, une Commission Consultative de l'Elaboration et du Suivi (CCES) du PLPDMA

Le SMICTOM des Flandres a adopté le 25 février 2019 un premier PLPDMA pour la période 2019-2024. La CCES a été réunie, le 11 mars 2024 pour la présentation de l'analyse des flux de déchets et du diagnostic territorial mis à jour en vue du renouvellement partiel du PLPDMA.

Un bilan global du PLPDMA 2019-2024 a été effectué (période du 25 février 2019 au 30 juin 2024), il fait état d'une diminution de la production de déchets sur le territoire du SMICTOM des Flandres de 21%. L'objectif de 10% fixé initialement, a été dépassé.

Une Commission Projets Innovants a été réunie le 3 septembre 2024, des ateliers participatifs constitués d'élus, d'associations et d'acteurs du territoire ont été organisés afin de travailler les différentes thématiques. La CCES a été à nouveau réunie le 15 octobre 2024 pour avis, sur le plan proposé pour le PLPDMA 2025-2030.

A l'issue de cette phase d'élaboration et après avis favorable de la CCES, le projet du PLPDMA a été arrêté par le Président de la CCES, le 15 octobre 2024 et mis à la disposition du public pour une période de consultation de 21 jours, soit du 30 octobre 2024 au 20 novembre 2024.

L'objectif de réduction de déchets entre 2025 et 2030 (par rapport à l'année de référence : 2023) a été fixée à 6%.

Pour atteindre cet objectif, le programme de prévention se décline en six axes thématiques et dix-neuf actions (cf. document ci-joint). Sur la base des avis recueillis durant la consultation du public, les axes thématiques et les actions choisies restent inchangés au regard du programme arrêté par le Président du SMICTOM des Flandres le 15 octobre 2024.

Selon le décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA, le programme d'actions doit être adopté par le Comité Syndical du SMICTOM des Flandres après consultation du public.

La Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) ayant délégué l'élaboration de son PLPDMA au SMICTOM des Flandres, devra faire adopter celui-ci en Conseil Communautaire, afin que le programme d'actions soit commun sur l'ensemble du territoire du syndicat.

Le programme d'actions sera ensuite transmis au préfet de Région et à l'ADEME dans les deux mois suivant la dernière des délibérations, pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2025.

La mise en œuvre du PLPDMA fera l'objet d'un bilan annuel où sera évalué l'impact des mesures mises en place sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produites. Ce bilan sera soumis à l'avis de la CCES puis présenté au Comité Syndical avant d'être mis à la disposition du public.

A la fin de la période 2025-2030, le PLPDMA sera soumis à une évaluation par la CCES dont les résultats seront transmis au Comité Syndical. Celui-ci se prononcera sur la nécessité d'une révision totale ou partielle du programme.

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL :

- **De bien vouloir adopter les objectifs et le plan d'actions du projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2025-2030, ci annexé.**

ADOpte A l'UNANIMITE

Il est rendu compte au Comité Syndical des décisions prises par le Président en application des articles L 2122.22 et L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Comité Syndical du 5 OCTOBRE 2020.

Décision n°32/2024

Commande publique - Autres contrats (1.4)

Convention de formation avec Vivalians pour le recyclage de la formation Opérateur de chantier en interventions amiante SS4 – COULIER Dimitri

Dimitri COULIER, Agent de déchèterie, a reçu la formation préalable « Opérateur de Chantier Interventions Amiante SS4 » en 2021. En interventions amiante, les recyclages sont nécessaires tous les 3 ans.

Une convention de formation a donc été signée le 16 septembre 2024 entre le SMICTOM des Flandres et VIVALIANS, située au 5 rue des Cerisiers 91090 LISSES.

Cette convention porte sur l'action de formation intitulée « Recyclage Amiante Sous-section 4 pour le Personnel Opérateur de Chantier », pour l'agent de déchèterie, Dimitri COULIER.

Le coût de cette formation est de 360 € TTC.

La formation se déroulera sur 1 journée, le 6 novembre 2024, dans les locaux de la société VIVALIANS situés à Bailleul, 290 allée du Traité de Rome (59270).

Décision n°33/2024

Commande publique - Autres contrats (1.4)

Avenant n°1 - Marché EPI - Workshop

Un marché a été signé avec la société Workshop basée à BEUVRY (62660) en mai 2023 pour l'achat d'Équipements de Protection Individuels (EPI) pour l'ensemble des agents de terrain du SMICTOM des Flandres. Les EPI faisant l'objet du marché sont : des polos, pantalons, parkas, chasubles haute visibilité, chaussures de sécurité (hautes et basses), jeans de travail, gants anti-coupures et gants produits chimiques.

Ce marché est conclu pour une durée d'un an reconductible deux fois 1 an à compter du 12 mai 2023.

Un avenant au contrat a été signé le 22 juillet 2024 entre le SMICTOM des Flandres et la société Workshop, représenté par Karin Leclercq, co-gérante.

Cet avenant modifie la référence de deux EPI :

- Les gants anti-coupures
- Les gants « produits chimiques »

La qualité des EPI reste la même et le prix est identique.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché public.

Décision n°34/2024

Commande publique – Marchés publics (1.1)

Avenant n°6 - Marché de collecte – SEPUR

Suite à la liquidation judiciaire de la société Eco.Déchets au 1er août 2024 et à la reprise par la société SEPUR à compter du 1er août 2024 du marché suivant : Collecte des OMR et des recyclables en porte à porte et en apport volontaire collecté sur le territoire du SMICTOM des Flandres et de la Communauté de Communes Flandre-Lys et la gestion du haut de quai de transfert de Strazeele, par décision du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 25 juillet 2024, il convient de formaliser le changement de titulaire du marché.

Un avenant n°6 au marché cité ci-dessus a été signé entre la société SEPUR et le SMICTOM des Flandres, coordinateur du groupement de commande de ce marché, afin de formaliser le changement de dénomination juridique et la modification du RIB pour l'acquittement des factures. La société SEPUR assumera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés par la société Eco.Déchets à la signature du marché ou postérieurement à cette date.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché public.

Décision n°35/2024

Commande publique – Marchés publics (1.1)

Reconduction 1 an marché Encombrants - RECYNOV

Le lot 5 du marché public de collecte, tri, chargement, transfert et traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SMICTOM des Flandres et de la Communauté de Communes Flandre-Lys, marché n° 01 SMICTOM 2021 AZ, intitulé « Collecte, tri et traitement des encombrants issus de l'exploitation des déchèteries » a été notifié le 6 septembre 2021 à la société RECYNOV, 60 rue Gabriel Péri 59320 HAUBOURDIN.

La durée de ce marché a été fixée à 3 ans fermes à compter du 1er janvier 2022. Il est reconductible deux fois un an.

Il est décidé de reconduire le marché pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le coût annuel de cette reconduction est estimé à 629 804 € TTC, calculé sur la base du prix unitaire à la tonne révisé au 1er janvier 2024 et au prorata des tonnages issus des prestations réalisées de janvier à septembre 2024 inclus.

Décision n°36/2024

Commande publique – Marchés publics (1.1)

Reconduction 1 an marché végétaux PAP - COVERED

Le lot 2 du marché public de collecte, tri, chargement, transfert et traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SMICTOM des Flandres et de la Communauté de Communes Flandre-Lys, marché n° 01 SMICTOM 2021 AZ, intitulé « Collecte des déchets végétaux en porte à porte sur les centres-villes d'Hazebrouck et de Bailleul » a été notifié le 6 septembre 2021 à la société COVERED, 7 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS.

La durée de ce marché a été fixée à 3 ans fermes à compter du 1er janvier 2022. Il est reconductible deux fois un an.

Il est décidé de reconduire le marché pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le coût annuel de cette reconduction est estimé à 150 860 € TTC, calculé sur la base du prix unitaire à la tonne révisé au 1er juillet 2024 et au prorata des tonnages issus des prestations réalisées de mars à septembre 2024 inclus.

Décision n°45/2024

Commande publique - Autres contrats (1.4)

Avenant n°1 - Contrat de nettoyage des bornes à huiles - POLAK

Un marché a été signé avec la société Polak située à Hazebrouck (59190) en septembre 2021 pour le nettoyage des bornes à huile des déchèteries du SMICTOM des Flandres.

Ce marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 24 septembre 2021.

Suite au nettoyage des bornes à huile réalisé en 2023, les déchets issus de cette opération ont été refusés sur le centre de traitement HYDROPAL à Dunkerque (refus technique : taux de COT trop élevé et hors critère d'acceptation du centre de traitement), les déchets ont donc dû être traités sur le site SOTRENOR à Courrières.

Un avenant au contrat a été signé le 5 novembre 2024 entre le SMICTOM des Flandres et la société Polak.

Cet avenant modifie le site de traitement des effluents issus du nettoyage pour les interventions à réaliser en 2024 et 2025. Les déchets issus du nettoyage des bornes à huile seront dorénavant traités sur le site SOTRENOR à Courrières.

Le coût du transport et traitement des effluents liquides passe de 400€ HT/ t à 525€ HT/ t et celui des effluents solides de 800€HT/t à 925€HT/t.

Le prix du nettoyage reste inchangé : 195€ HT pour un nettoyage intérieur et 260€ HT pour un nettoyage intérieur/extérieur.

Décision n°46/2024

Commande publique - Autres contrats (1.4)

Contrats avec l'APAVE pour la réalisation des mesures de bruit en déchèteries

Dans le cadre de la réglementation ICPE, des mesures de bruit doivent être réalisées tous les 3 ans dans les déchèteries. Le contrat avec la société SOCOTEC étant arrivé à échéance en 2023, une nouvelle consultation a été réalisée.

Des contrats ont été signés le 24 octobre 2024 entre le SMICTOM des Flandres et la société APAVE située 340 avenue de la Marne 59703 Marcq-en-Barœul. Ils ont pour objet de définir les modalités d'exécution des mesures de bruit dans les déchèteries du SMICTOM des Flandres pour les années 2024, 2025 et 2026.

Pour l'année 2024, les coûts des mesures de bruit sont de 400€ HT pour la déchèterie de Merville, 500€ HT pour la déchèterie de Steenbecque et de 550€ HT pour la déchèterie d'Estaires. Pour les années 2025 et 2026, les coûts unitaires de mesures de bruits seront de 400€ HT pour les déchèteries nécessitant 2 points de mesure, 500€ HT pour celles nécessitant 3 points de mesures et de 550€ HT pour celles nécessitant 4 points de mesure.

Il est rendu compte au Comité Syndical des décisions prises par le Président en application des autorisations données dans le cadre des délibérations individuelles validées en Comité Syndical.

Décision n°38/2024

Commande publique – Marchés publics (1.1)

Attribution marché déchèterie Lot 1 végétaux – Baudalet

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 13 juin 2024 pour le marché de collecte et de traitement des déchets issus des déchèteries et des bennes d'apport volontaire de végétaux sur le territoire du SMICTOM des Flandres. Ce marché est composé de 7 lots.

Le lot 1 concerne la collecte des végétaux en déchèteries et en points d'apport volontaire et le traitement des végétaux collectés en porte à porte, en déchèteries et en points d'apport volontaire. Pour ce lot, 2 offres ont été reçues (sociétés BAUDELET Et société PAPREC) en date limite du 29 juillet 2024.

L'analyse des offres a été effectuée selon deux critères : la valeur technique (40%) et la valeur financière (60%). Le candidat retenu par la CAO qui s'est réunie le jeudi 5 septembre 2024 est la société BAUDELET, Lieu-dit « Les Prairies », 59173 BLARINGHEM, avec une note globale de 94,58 sur 100.

Le titulaire du marché a été informé par notification le 18 septembre 2024.

La durée de ce marché a été fixée à 24 mois, à compter du 1er octobre 2024.

Il est reconductible 2 fois un an.

Le montant annuel de la prestation s'élève à 713 600 € HT.

Décision n°37/2024

Commande publique – Marchés publics (1.1)

Attribution marché déchèterie Lot 2 Bois – Baudalet

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 13 juin 2024 pour le marché de collecte et de traitement des déchets issus des déchèteries et des bennes d'apport volontaire de végétaux sur le territoire du SMICTOM des Flandres. Ce marché est composé de 7 lots.

Le lot 2 concerne la collecte et le traitement du bois en déchèteries. Pour ce lot, trois offres ont été reçues en date limite du 29 juillet 2024 (sociétés BAUDELET, RAMERY ENVIRONNEMENT et PAPREC NORD NORMANDIE).

L'analyse des offres a été effectuée selon deux critères : la valeur technique (40%) et la valeur financière (60%). Le candidat retenu par la CAO qui s'est réunie le jeudi 5 septembre 2024 est la société BAUDELET, Lieu-dit « Les Prairies », 59173 BLARINGHEM, avec une note globale de 95 sur 100.

Le titulaire du marché a été informé par notification le 18 septembre 2024.

La durée de ce marché a été fixée à 24 mois, à compter du 1er octobre 2024.

Il est reconductible 2 fois un an.

Le montant annuel de la prestation s'élève à 176 192,22 € HT.

Décision n°39/2024

Commande publique – Marchés publics (1.1)

Attribution marché déchèterie Lot 3 Gravats – Baudalet

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 13 juin 2024 pour le marché de collecte et de traitement des déchets issus des déchèteries et des bennes d'apport volontaire de végétaux sur le territoire du SMICTOM des Flandres. Ce marché est composé de 7 lots.

Le lot 3 concerne la collecte et le traitement des gravats. Pour ce lot, trois offres ont été reçues en date limite du 29 juillet 2024 (sociétés RAMERY ENVIRONNEMENT, BAUDELET et 1878 Services).

L'analyse des offres a été effectuée selon deux critères : la valeur technique (40%) et la valeur financière (60%). Le candidat retenu par la CAO qui s'est réunie le jeudi 5 septembre 2024 est la société BAUDELET, Lieu-dit « Les Prairies », 59173 BLARINGHEM, avec une note globale de 92,50 sur 100.

Le titulaire du marché a été informé par notification le 18 septembre 2024.

La durée de ce marché a été fixée à 24 mois, à compter du 1er octobre 2024.

Il est reconductible 2 fois un an.

Le montant annuel de la prestation s'élève à 182 574,02 € HT.

Décision n°40/2024

Commande publique – Marchés publics (1.1)

Attribution marché déchèterie Lot 4 DDS - Baudelet

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 13 juin 2024 pour le marché de collecte et de traitement des déchets issus des déchèteries et des bennes d'apport volontaire de végétaux sur le territoire du SMICTOM des Flandres. Ce marché est composé de 7 lots.

Le lot 4 concerne la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques (DDS). Pour ce lot, une offre a été reçue en date limite du 29 juillet 2024 (société BAUDELET).

L'analyse des offres a été effectuée selon deux critères : la valeur technique (40%) et la valeur financière (60%). Le candidat retenu par la CAO qui s'est réunie le jeudi 5 septembre 2024 est la société BAUDELET, Lieu-dit « Les Prairies », 59173 BLARINGHEM, avec une note globale de 95 sur 100.

Le titulaire du marché a été informé par notification le 18 septembre 2024.

La durée de ce marché a été fixée à 24 mois, à compter du 1er octobre 2024.

Il est reconductible 2 fois un an.

Le montant annuel de la prestation collecte s'élève à 30 898,50 € HT et le montant de la prestation traitement des déchets diffus spécifiques à 99 285,00 € HT. Le montant annuel de recettes issues de la revente des batteries s'élève à 2 448,00 €.

Décision n°41/2024

Commande publique – Marchés publics (1.1)

Attribution marché déchèterie Lot 5 Papiers Cartons - Paprec Nord Normandie

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 13 juin 2024 pour le marché de collecte et de traitement des déchets issus des déchèteries et des bennes d'apport volontaire de végétaux sur le territoire du SMICTOM des Flandres. Ce marché est composé de 7 lots.

Le lot 5 concerne la collecte et le traitement des papiers cartons en déchèteries. Pour ce lot, deux offres ont été reçues en date limite du 29 juillet 2024 (sociétés BAUDELET et PAPREC NORD NORMANDIE).

L'analyse des offres a été effectuée selon deux critères : la valeur technique (40%) et la valeur financière (60%). Le candidat retenu par la CAO qui s'est réunie le jeudi 5 septembre 2024 est la société PAPREC NORD NORMANDIE, 7 rue du Docteur Lancereaux, 75008 PARIS, avec une note globale de 95,25 sur 100.

Le titulaire du marché a été informé par notification le 18 septembre 2024.

La durée de ce marché a été fixée à 24 mois, à compter du 1er octobre 2024.

Il est reconductible 2 fois un an.

Le montant annuel de la prestation collecte s'élève à 175 033,74 € HT. Le montant annuel de recettes issues de la revente des matériaux s'élève à 97 410,95 €.

Décision n°42/2024

Commande publique – Marchés publics (1.1)

Attribution marché déchèterie Lot 6 Amiante - Baudelet

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 13 juin 2024 pour le marché de collecte et de traitement des déchets issus des déchèteries et des bennes d'apport volontaire de végétaux sur le territoire du SMICTOM des Flandres. Ce marché est composé de 7 lots.

Le lot 6 concerne la collecte et le traitement de l'amiante lié en déchèteries. Pour ce lot, une offre a été reçue en date limite du 29 juillet 2024 (société BAUDELET).

L'analyse des offres a été effectuée selon deux critères : la valeur technique (40%) et la valeur financière (60%). Le candidat retenu par la CAO qui s'est réunie le jeudi 5 septembre 2024 est la société BAUDELET, Lieu-dit « Les Prairies », 59173 BLARINGHEM, avec une note globale de 97,50 sur 100.

Le titulaire du marché a été informé par notification le 18 septembre 2024.

La durée de ce marché a été fixée à 24 mois, à compter du 1er octobre 2024.

Il est reconductible 2 fois un an.

Le montant annuel de la prestation s'élève à 76 077,55 € HT.

Décision n°43/2024

Commande publique – Marchés publics (1.1)

Attribution marché déchèterie Lot 7 Ferrailles – Baudalet

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 13 juin 2024 pour le marché de collecte et de traitement des déchets issus des déchèteries et des bennes d'apport volontaire de végétaux sur le territoire du SMICTOM des Flandres. Ce marché est composé de 7 lots.

Le lot 7 concerne la collecte et le traitement des ferrailles en déchèteries. Pour ce lot, deux offres ont été reçues en date limite du 29 juillet 2024 (sociétés BAUDELET et REVIVAL SAS).

L'analyse des offres a été effectuée selon deux critères : la valeur technique (40%) et la valeur financière (60%). Le candidat retenu par la CAO qui s'est réunie le jeudi 5 septembre 2024 est la société BAUDELET, Lieu-dit « Les Prairies », 59173 BLARINGHEM, avec une note globale de 97,50 sur 100.

Le titulaire du marché a été informé par notification le 18 septembre 2024.

La durée de ce marché a été fixée à 24 mois, à compter du 1er octobre 2024.

Il est reconductible 2 fois un an.

Le montant annuel de la prestation collecte est gratuit. Le montant annuel de recettes issues de la revente des matériaux s'élève à 161 370,68 €.

Décision n°44/2024

Commande publique – Marchés publics (1.1)

Attribution marché verre - MINERIS

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 28 juin 2024 pour le marché de collecte, lavage et maintenance des points d'apport volontaire du verre sur le territoire du SMICTOM des Flandres.

Une offre a été reçue en date limite du 29 juillet 2024 (société MINERIS SAS).

L'analyse des offres a été effectuée selon deux critères : la valeur technique (40%) et la valeur financière (60%). Le candidat retenu par la CAO qui s'est réunie le jeudi 5 septembre 2024 est la société MINERIS SAS, 37 rue Paul Sain CS 40100 84918 Avignon, avec une note globale de 93,10 sur 100.

Le titulaire du marché a été informé par notification le 10 septembre 2024.

La durée de ce marché a été fixée à 24 mois, à compter du 1er octobre 2024.

Il est reconductible 2 fois un an.

Le montant annuel de la prestation s'élève à 306 153,22 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Bilan Salon du Développement Durable

Le salon Du Développement Durable s'est déroulé à la salle Pierre Sizaire de Merville le samedi 23 novembre 2024.

Monsieur le Président remercie Monsieur Joël DUYCK, maire de Merville, pour la mise à disposition de la salle ainsi que la collaboration des services techniques de la commune pour le prêt de matériel.

Le salon a été organisé par le SMICTOM des Flandres en collaboration avec le SMFL (Syndicat Mixte Flandre et Lys) et le Territoire Energie Flandre.

Lors du Salon, différentes thématiques ont été abordées : la réduction des déchets, la récupération et valorisation du textile, l'habitat durable, les économies d'énergies et les énergies renouvelables.

Cette année, 35 exposants étaient présents. Exposants sur le thème de la réduction des déchets, de la récupération de textile, de l'art récup', du réemploi, de l'énergie, de l'habitat durable Plusieurs ateliers ont été proposés au public tout au long de la journée :

- Ateliers créatifs à destination des enfants

- Ateliers fabrication de produits d'entretien, de tawashis animé par l'ambassadrice de prévention du SMICTOM

-Atelier fabrication d'étui à lunettes par le CI « Au cas où » de Merville

- Atelier anti-gaspi animé par des élèves du lycée Sainte Marie de Bailleul, encadrés par Michael Wyckaert, président de l'association Créativité et passion culinaire.

- Différents stands animés par le SMICTOM des Flandres, Cœur de Flandre Agglo, la CCFL, les Bouchons d'Amour de Neuf-Berquin, Paprec....

Ces différents stands et ateliers ont été fortement sollicités et appréciés du public.

Le Salon a proposé une collecte sur place de bouchons plastiques, petits appareils électroménager, textiles, objets et accessoires ainsi qu'une table à troc : Amenez un objet, repartez avec un objet !

La journée du Salon a été animée par le Magicien Richard Atlas qui a proposé des tours de magie au public ainsi qu'un spectacle destiné aux enfants.

Lors de l'inauguration du salon, le Chantier d'Insertion « Au cas où de Merville » a proposé au public un défilé de costumes créés à partir de textiles de récupération et de seconde main.

Six sites de compostage ont été mis à l'honneur.

L'inauguration a été clôturée par le cocktail déjeunatoire réalisé par le chef Michael Wyckaert, représentant l'association Créativité et Passion Culinaire, mettant en valeur de jeunes talents issus du lycée hôtelier Sainte Marie de Bailleul.

Deux concours ont été proposés à l'ensemble des établissements scolaires du territoire.

Un premier concours de collecte de bouchons plastiques organisé en partenariat avec l'Association Les Bouchons d'Amour de Neuf-Berquin.

Dix-sept établissements scolaires se sont inscrits au concours. Il a été collecté cette année, 1 tonne 180 kg

Pour rappel, total bouchons collectés dans les écoles en 2023 : 2 tonnes 529 kg

Les lauréats de ce concours sont :

1^{er} : Ecole Le Nieppe à Renescure, 170 kgs collectés (lauréat pour la quatrième année consécutive)

2^{ème} : Ecole Pieter Brueghel à La Crèche à Bailleul, 166 kgs collectés

3^{ème} : Ecole Grand Chemin à La Gorgue, 113 kgs collectés

Un second concours « Crée ta photo de classe à partir de textiles de récupération »

Quinze classes du territoire se sont inscrites au concours.

Un jury composé d'élus et de techniciens a eu lieu le 14 novembre et a permis de déterminer les lauréats.

Les lauréats

1^{er} : Ecole Léon Gambetta, La Motte au bois, à Morbecque, Classe GS/CP

2^{ème} : Ecole Saint Paul Saint Joseph de Lestrem, classe CM2

3^{ème} : Ecole Notre Dame de Grâce de Caestre, classe GS/CP

Récompenses :

1^{er} : Sortie pédagogique offerte par SMICTOM, et lots individuels offerts aux enfants par le SMICTOM

2^{ème} : Sortie pédagogique offerte par SMICTOM, et Lots individuels offerts par le SMICTOM

3^{ème} : Lots individuels offerts par le SMICTOM

A l'issue des récompenses, un goûter a été offert aux enfants présents ainsi qu'un spectacle réalisé par le magicien.

Il a été proposé également d'organiser deux tombolas.

- 1- Une tombola destinée aux enfants. Les enfants tirés au sort ont reçu des lots offerts par les trois syndicats. Les trois premiers lots : une balade en calèche, des bons d'achat en librairie, des jeux pédagogiques ainsi que des lots provenant principalement de partenaires (SEPUR, PAPREC, MINERIS, BAUDELET, ...).
- 2- Une tombola destinée aux adultes. Les trois premiers lots étant : un repas découverte de la gastronomie locale, une nuit insolite en ROULOTTE, une croisière sur la lys pour 11 personnes, des paniers garnis d'accessoires zéro déchet ainsi que des lots de nos partenaires (SEPUR, PAPREC, MINERIS, BAUDELET, ARC France...).

Les tirages au sort ont eu lieu en fin d'après-midi.

Le salon 2024 a accueilli près de 500 visiteurs sur la journée.

Les prestations payantes liées à l'organisation du Salon seront partagées entre les trois syndicats.

Point sur les déchèteries d'Hazebrouck et Merville :

Déchèterie d'Hazebrouck

Le SMICTOM reste en attente d'éléments du bureau d'étude VERDI concernant la délimitation et la surface exacte de la zone humide.

Monsieur Philippe GRIMBER s'interroge sur le suivi du dossier et sur la reprise éventuelle du dossier par l'Agglo.

Déchèterie de Merville

Le débroussaillage du terrain devait être réalisé initialement en novembre. Les services de l'Etat n'ayant pas encore donné leur accord pour la réalisation de cette opération, celle-ci est reportée à début 2025.

Une réunion publique organisée par le SMICTOM a eu lieu le 4 décembre à 18h en CCFL.

Etat des lieux des sites de compostage

Présentation des sites existants et des sites envisageables.

Agenda SMICTOM :

- **Commission finances du ROB** – le mercredi 12 février 2025, 18h, salle du RDC SMICTOM
- **Comité syndical ROB** – le lundi 17 février 2025, 18h30, en CCFL
- **Commission finances du CFU, BP et Coût de service** – le mercredi 5 mars 2025, 18h, salle du RDC SMICTOM
- **Comité syndical du CFU, BP et Coût de service** – le lundi 17 mars 2025, 18h30, en Cœur de Flandre Agglo

La séance est levée à 19 heures 55.